

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Liette Duguay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9378dff73fac5c550d9a7089>

Date d'obtention : 2023-11-29 21:28:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'intervenir le plus rapidement, d'être bienveillante et rassurante et de suivre la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'invitais les élèves à communiquer avec les policiers et dénoncer... mais d'ici là... les photos pouvaient être partagées +++ . Comme je ne pensais pas avoir le droit de confisquer les cell, je me voyais impuissante pour aider l'élève autre que de lui offrir le soutien nécessaire/accompagnement psychosocial...

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

être consciente des impacts que cette situation a sur lui ou elle et ce dans plusieurs sphères de sa vie.